

JD
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LECRET N° 88-322 du 12 Août 1988

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, de l'intérim du Camarade Kodja GANDONOU, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pour compter du 10 Août 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- WU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- WU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 10 AOUT 1988, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant l'absence du Camarade Kodja GANDONOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 Août 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SCCEN 4 ANR 2 CPC 6 PPC 2 MISPAT-MDRAC
6 AUTRES MINISTERES 13 DEF/OLC-INSAE 6 DCCT-GDE CHANC.-ONEPI 3 BN-
DAN 2 FASJEP-UNB 2 PRS/LS 6 JORPB 1.-